

Conseil de gestion 16 septembre 2022 Délibération n° 2022-078

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 31 mai 2022

Vu le Code de l'environnement - articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2022-193 du 9 septembre 2022 modifiant la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation du président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 31 mai 2022.



Maël de Calan
Président du conseil de gestion

Compte rendu

CONSEIL DE GESTION

31 mai 2022



Présent(e)s

Commissaires du gouvernement

Jean-Michel CHEVALIER	Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique
Jean-Philippe SETBON	Sous-Préfet représentant le Préfet du Finistère

Représentant(e)s de l'Etat

Grégoire LELIEVRE	Représentant le Commandant de la zone maritime Atlantique
Isabelle GRYTTE	Représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Eric VASSOR	Représentant le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Hugues VINCENT	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral du Finistère – DDTM-DML

Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements

Maël de CALAN	Département du Finistère, Président du conseil de gestion
Didier DELHALLE	Commune de l'Île de Molène
Fanch QUENOT	Commune d'Ouessant
Didier FOUQUET	Commune de l'Île de Sein
Laurent PERON	Brest Métropole, suppléant de François CUILLANDRE
André TALARMIN	Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du conseil de gestion
Jean-Luc MILIN	Communauté de Communes Pays d'Iroise
Marc PASQUALINI	Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime
Rémi CARPENTIER	Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay, suppléant d'Annie Kerhascoet

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

François GUYVARCH	Parc naturel régional d'Armorique, suppléant d'Amélie CARO
Emmanuel KELBERINE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Solenne ROBARD-LE GUENNEC	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick CALVEZ
Bruno CLAQUIN	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Philippe DUVAL	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Erell PELLE	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Aurélien MASSON	Pêcheurs des îles
Benoit SALAUN	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord, suppléant de Michel DIVERRES
Alain MADEC	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins
Yvon TROADEC	Représentant une chambre de commerce et d'industrie - CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Jean-Marc PUCHOIS	Finistère 360°

Représentant(e)s des organisations d'utilisateurs

Philippe ZEQUES	Fédération française des pêches sportives
Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins
Pierre COLIN	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
Guy ROCHER	Association insulaire des usagers de la mer

Joël LE GALL Fédération départementale des chasseurs du Finistère

Corinne AUDIGANE Fédération maritime de la Baie de Douarnenez

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

Marie CAPOULADE Association Bretagne Vivante

Jean HASCOET Association Eau et Rivières de Bretagne

Personnalités qualifiées

Michel BERTIGNAC Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - IFREMER

Frédéric JEAN Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM

Pierre YESOU Réserve naturelle nationale d'Iroise

Didier OLIVRY Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - CELRL

Adélie POMADE Université de Bretagne Occidentale - UBO

Observatrice :

Solenne ROBARD LE GUENNEC Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick Calvez

Parc naturel marin d'Iroise - PNMI :

Fabien BOILEAU Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise

Philippe LE NILIOT Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué

Cécile GICQUEL Chargée de mission « patrimoine naturel »

Claire LASPOUGEAS Chargée de mission « pêche professionnelle »

Patrick POULINE Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture »

Marie-Amélie NEOLLIER	Chargée de projet « prévention et lutte contre les déchets plastiques »
Marie HASCOET	Chargée de mission « Patrimoine culturel et médiation »
Pierre MISKO	Chargé de projet « ARP habitats »
Benjamin FOLLIOU	Chargé de projet « ARP espèces »

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 25 février 2022
2. Tableau de bord Iroise 2022
3. Présentation des modifications au décret de création du Parc
4. Avis conforme sur la pêche embarquée exceptionnelle d'*Himantalia elongata*
5. Point sur les échouages de mammifères marins
6. Avis sur les dossiers de demande de subvention
 - a. Musée Drumond Castel (Molène)
 - b. Expo port Musée (Douarnenez)
 - c. Séchoir algues Molène (Molène)
 - d. Fouilles archéologiques Beniguet (UBO)
7. Avis sur le projet de grand site de la pointe St Mathieu
8. Points d'information rapide avant organisation d'un webinaire fin juin
 - a. Dossier de renouvellement de la réserve de Biosphère + Atlas
 - b. Projet CETIROISE – acoustique passive sur les cétacés
 - c. Bilan des actions « ports partenaires »

Introduction

Maël de Calan accueille les membres du conseil de gestion et donne la parole au directeur délégué du Parc pour un point d'information.

Fabien Boileau informe les membres du conseil de gestion de la présentation sur écran du plan prévu pour le projet d'extension des locaux du Parc dans le cadre du plan de relance.



Maël de Calan remercie les membres du conseil de gestion pour leur participation au questionnaire de satisfaction lors de la précédente réunion. Pour répondre aux remarques concernant la fréquence et le rythme des conseils, propose d'ajouter un conseil de gestion supplémentaire, en faisant passer le nombre de trois à quatre conseils par an. Précise que ceux-ci ne seront pas systématiquement précédés d'un bureau afin d'éviter de surcharger les agendas. Rappelle que le prochain conseil de gestion se tiendra le 16 septembre 2022. Informe de l'organisation d'un webinaire le 28 juin prochain afin de permettre la présentation de certains dossiers. Ce format sera ouvert aux membres du conseil de gestion, mais également aux équipes des institutions représentées au sein du conseil. Il permettra de passer en revue les projets de manière approfondie. Les trois dossiers concernés seront brièvement décrits en fin de séance.

Fabien Boileau précise que deux pouvoirs ont été donnés :

- Arnaud Guena à Frédéric Jean,
- Sami Hassani à Pierre Yesou.

Annonce la présence d'observateurs :

- des agents du Parc,
- Anne-Sophie Rasclé de la Direction des aires protégées de l'Office Français de la Biodiversité,
- Virginie Antoine, chargée de mission Mer et Littoral à Bretagne Vivante
- Tanguy Lecointre, stagiaire à la préfecture maritime.

Présente les documents sur table :

- Rapport d'activité 2021 du Parc : synthèse en quatre pages,
- Atlas de la Réserve de Biosphère des îles de la mer d'Iroise (ouvrage présenté par Philippe Le Niliot en fin de séance dans le cadre du projet de renouvellement de la réserve de Biosphère).

Rappelle l'organisation d'un baptême de plongée le 24 juin qui compte à ce jour quatre inscrits.

Maël de Calan précise qu'il s'est inscrit à l'événement. Encourage les membres du conseil de gestion à s'inscrire. Rappelle qu'il s'agit à la fois d'une occasion de mieux connaître l'environnement du Parc mais également les autres membres du conseil de gestion, en dehors du cadre formel des réunions du conseil, comme l'a permis l'organisation de la journée de dépollution du marais de l'Aber le 30 mars.

Fabien Boileau précise qu'il s'agit d'un événement d'une demi-journée prévue le matin. Le programme est détaillé dans l'invitation envoyée par mail. Demande de répondre avant la fin de la semaine en suivant le lien ou de venir le voir directement.

Rappelle que le Parc mène un projet de lutte contre les pollutions plastiques, intitulé PPP Interreg, financé par des fonds européens. Les très bons résultats obtenus sur ce projet ont incité la commission à confier un budget supplémentaire au Parc pour recruter un agent pendant 12 mois, notamment sur des actions de sensibilisation sur les pollutions plastiques.

Informe que le décret sur les zones de protection forte a été publié. Indique être dans l'attente de la note de cadrage rédigée par les instances du ministère avec approbation ou non de la proposition faite par le conseil de gestion. Rappelle qu'un cadrage national était nécessaire pour que les problématiques locales puissent avancer.

Maël de Calan informe qu'il participe, ainsi que Fabien Boileau, à une réunion des présidents et directeurs des parcs naturels marins de France, avec la direction générale de l'OFB le 30 juin prochain. Cette rencontre sera l'occasion de présenter les actions des équipes du Parc, de défendre les crédits importants alloués depuis deux ans et d'échanger avec l'ensemble des présidents et directeurs.

Maël de Calan introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 25 février 2022

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 25 février 2022.

Marie Capoulade s'interroge sur les deux notes jointes au compte rendu. Préconise la prudence dans le cadre du projet OURMEL et le développement de l'activité d'élevage d'ormeaux. Rappelle que la priorité doit être donnée aux populations sauvages avant tout. Concernant les dérogations d'épandage, demande s'il est possible de prévoir un plan de sortie progressive et d'abandonner, à terme, toute dérogation à la règle pour arriver à une meilleure qualité des eaux du Parc. Exprime le souhait que les demandes de dérogation dans la zone des 500m passent en avis conforme au sein du Parc et non en avis simple.

Hugues Vincent précise qu'aujourd'hui, il n'y a plus de possibilité d'épandre dans la zone de 0 à 50 mètres, ce qui est une évolution significative du nouvel arrêté préfectoral. Informe que le nouveau protocole est beaucoup plus protecteur pour la qualité des eaux. Qu'il s'agit d'un travail itératif avec l'ensemble des acteurs, aussi bien conchyliculteurs qu'agriculteurs. Indique qu'il n'est pas inenvisageable d'avoir cet objectif à terme, mais qu'il y a déjà un plan sur deux ans pour mettre fin à toutes les anciennes dérogations de protocole et pour s'assurer que l'interdiction d'épandage sur la zone des 0 à 50 mètres est bien respectée. La priorité est de s'assurer de l'efficacité des mesures qui viennent d'être prises.

Maël de Calan remercie Hugues Vincent. Indique que son objectif, en tant qu'élu local, est de réduire la présence de nitrates dans les eaux, en particulier celles du parc marin. Précise que l'interdiction d'épandage dans la bande des 500 mètres est un moyen pour atteindre l'objectif de réduction de nitrates.

Hugues Vincent indique qu'il existe une doctrine pour faire le choix entre avis simple et avis conforme et qu'il ne lui semble pas pertinent, à l'heure actuelle, de modifier celle-ci. Une modification risquerait de « braquer » les acteurs. L'objectif est plutôt de renforcer le travail en amont, avec l'aide des agents du Parc, du comité des pêches ou de conchyliculture en fonction

des situations, afin de mettre en place des solutions pertinentes comme par exemple du talutage.

Maël de Calan soumet l'approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 25 février 2022 au vote :

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu du conseil de gestion du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Tableau de bord Iroise 2022

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot.

Jean Hascoët évoque la politique de stérilisation des œufs de goélands menée par certaines villes comme Douarnenez. Demande s'il est possible de faire quelque chose à ce sujet.

Philippe Le Niliot confirme que les populations urbaines de goélands bruns se portent mieux que celles sur l'île de Beniguet. Indique qu'il s'agit de populations différentes. Les échanges entre les populations insulaires et les populations urbaines semblent très limités.

Didier Fouquet attire l'attention sur la forte présence du poulpe actuellement, qui est constatée par les pêcheurs à pieds et les plongeurs et exprime son inquiétude. Précise que de nombreuses coquilles vides sont retrouvées.

Maël de Calan rappelle que les équipes du Parc se sont montrées rassurantes à ce sujet il y a quelques mois, en précisant qu'il s'agit d'un effet ponctuel qui va se réguler.

Philippe Le Niliot confirme avoir échangé à ce sujet avec l'IUEM, invite Frédéric Jean à s'exprimer.

Frédéric Jean explique qu'il faut se montrer prudent sur la question des céphalopodes. Celle-ci nécessite un éclairage sur ce qu'il se passait en Bretagne avant les années 1960. Des écrits montrent qu'il y avait à l'époque énormément de poulpes, particulièrement en Bretagne sud. Il ne s'agit donc pas vraiment d'une nouveauté. Rappelle que les mêmes inquiétudes ont été exprimées vis-à-vis des phoques. Invite à la prudence en rappelant que ces espèces ont un cycle de vie que l'homme ne maîtrise pas très bien. Rappelle que la situation se déroule dans un contexte de changement climatique extrêmement violent. Le rôle du Parc est de protéger une zone. Les pressions climatiques font que les espèces se déplacent et logiquement, il faut envisager que la zone protégée par le Parc ne sera plus la même en termes d'espèces dans dix ans. Il faut donc être prudent, faire des constats, mais il n'est pas question d'éradiquer les poulpes. Des équilibres nouveaux et instables sont en train de se mettre en place.

Michel Bertignac exprime la difficulté d'interpréter des indicateurs locaux concernant les stocks halieutiques avec des distributions assez larges. Il peut effectivement y avoir des fluctuations locales alors que le stock se porte bien. Prend l'exemple de la baudroie, pour laquelle l'avis du CDPMEM est assez positif, or, les indicateurs du Parc sont pour leur part plutôt négatifs. Il est donc vraiment important de faire attention à l'interprétation des stocks à large distribution au niveau local.

Solenne Robard-Le Guennec confirme les propos de Michel Bertignac. Ajoute qu'il s'agit d'un sujet très technique et que la rédaction du nouveau plan de gestion sera l'occasion de discuter de ces indicateurs et des nuances à apporter. Informe avoir un travail en cours concernant le poulpe en partenariat avec l'IUEM, pour évaluer la production, etc. Propose de communiquer les résultats.

Erell Pelle demande des précisions sur l'état des bancs de maërl en mauvais état. Etant donné que l'indicateur varie peu depuis 2014, demande s'il ne s'agit pas de l'équilibre normal de ceux-ci.

Cécile Gicquel précise que chaque banc de maërl a un fonctionnement très différent. Ajoute que la difficulté est de fixer les seuils qui permettent d'avoir des indicateurs. Tel qu'est actuellement défini l'indicateur, le seuil est le même pour tous les bancs de maërl. Or, chaque banc a une biologie et des espèces qui sont différentes. Il n'est effectivement pas possible d'attendre le même taux de vitalité pour chaque banc de maërl. Un travail est en cours avec l'IUEM, qui nécessite de traiter de très nombreuses données et d'avoir une réflexion sur chaque banc de maërl pour leur appliquer à chacun un seuil spécifique. Ce travail est complété par des données vidéos obtenues grâce au projet d'Analyse Risque Pêche. L'idée est d'avoir une approche plus adaptée à la fonctionnalité et à la vitalité qu'on peut attendre de chaque banc.

Erell Pelle indique que l'indicateur du banc des Pourceaux reste le même alors que son exploitation a cessé.

Cécile Gicquel précise que, bien que l'indicateur soit mauvais, la vitalité de ce banc augmente. Ajoute qu'avec la problématique du seuil, cette augmentation de vitalité ne se voit pas aujourd'hui dans le tableau de bord. Rappelle le besoin d'une caution scientifique supplémentaire pour définir les seuils. Globalement, les bancs de maërl se portent plutôt bien. La difficulté se situe plutôt sur la définition des enveloppes, car ce sont des habitats qui bougent, qu'il faut développer.

Philippe Le Niliot rappelle que les trois bancs de maërl suivis par le Parc sont tous soumis à des conditions hydrologiques différentes. Les peuplements et la biodiversité associés sont donc différents. La baie des Pourceaux est soumise à des courants, la baie de Camaret est soumise à la houle et la baie de Douarnenez à aucun des deux. Les composantes des bancs de maërl sont différentes. En utilisant les mêmes métriques sur ces trois bancs très différents, les résultats sont logiquement très hétérogènes.

Marie Capoulade rappelle une annonce en conseil de gestion du 8 juin 2021 et demande des précisions sur les nouveaux paramètres qui devaient être pris en compte sur la qualité des eaux.

Patrick Poulaine indique que, concernant l'enjeu carénage, de nouvelles molécules ont été interdites. Celles-ci ont donc fait l'objet d'un suivi. Sur l'année 2022, il n'y a aucun dépassement concernant ces molécules par rapport au suivi effectué par le Parc.

Marie Capoulade dit être interpellée par la dégradation des herbiers subtidiaux à Ilien ainsi que par la qualité des eaux de baignade. S'interroge sur les mesures envisagées.

Cécile Gicquel indique que le travail sur la définition des enveloppes est en cours. Aujourd'hui, les données prises en compte pour les indicateurs sont les densités, les longueurs et largeurs de feuilles et la biomasse. Actuellement, les résultats concernant la biomasse et la densité ne s'améliorent pas. Il faut intégrer les surfaces dans les indicateurs, puisque les herbiers ont des surfaces qui évoluent en permanence. La limitation de l'épandage est une piste d'amélioration, sur laquelle il y a déjà des actions, mais il est relativement compliqué de corrélérer de façon linéaire la dégradation de l'état des herbiers avec la qualité des eaux. C'est un sujet à explorer dans les mois à venir.

Fabien Boileau précise que le Parc travaille sur la qualité de l'eau au niveau d'Ilien à travers les avis du conseil de gestion. Il y a également un travail sur la zone humide littorale qui a un impact direct sur la qualité de l'eau. L'ouverture du petit aber, en cassant la route et en réinstaurant un marais littoral fonctionnel est un moyen d'améliorer la situation sur place. Un travail sur la qualité de l'eau, est également en cours de manière globale.

Philippe Le Niliot indique qu'il est important d'étudier la turbidité, c'est-à-dire la clarté de l'eau, pour le suivi des herbiers. Sur les enveloppes, les surfaces couvertes par les herbiers, ce paramètre est très complexe car il faut notamment intégrer les paramètres hivernaux avec les tempêtes qui chargent la masse d'eau en sédiments. Globalement, lorsque la qualité de l'eau est dégradée, la turbidité est affectée et cela affecte également les herbiers.

Pierre Yesou commente l'indicateur oiseau, en précisant que les méthodes appliquées pour les poissons peuvent être appliquées d'une certaine manière aux oiseaux. Prenant la sterne en exemple, indique que la mauvaise santé actuelle d'une espèce au niveau local n'est pas forcément représentative au niveau national. Il n'y a pas d'inquiétude majeure à avoir. De la même façon, les populations de goëlands peuvent bouger, comme dans les années 1990 à 2000, avec une forte chute d'effectifs, qui peut correspondre à un déplacement de population. La chute de population à l'échelle nationale s'explique par la fermeture de sources d'alimentation à terre. En mer, les rejets de la pêche sont également moins nombreux. Les différentes populations de goëlands étant quasiment déconnectées, ce qui est fait en milieu urbain n'a aucune influence sur les populations des îles. Apporte des précisions concernant le cormoran. Cette espèce se nourrit où elle niche, mais peut également faire des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres. La population de l'Iroise, présente sur Molène et Ouessant ainsi que dans la presqu'île de Crozon, se porte bien grâce à la présence de nombreux petits poissons sur ces secteurs. C'est le reflet d'une certaine qualité de l'habitat.

3. Présentation des modifications au décret de création du Parc

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Jean-Philippe Setbon.

Marie Capoulade compare la représentation des associations de protection de l'environnement qui s'élève à 10 % dans les autres conseils de gestion, contre 4 % au sein de celui du Parc naturel marin d'Iroise. Confirme avoir entendu que la composition du conseil n'allait pas changer, mais exprime le souhait que davantage d'associations de protection de l'environnement soient représentées dans ce conseil.

Jean-Philippe Setbon répond qu'il n'est effectivement pas prévu de changer le nombre de représentants mais que rien n'empêche d'encourager les différents organismes concernés à proposer des noms de membres d'associations.

4. Avis conforme sur la pêche embarquée exceptionnelle d'*Himantalia elongata*

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau et Philippe Le Niliot.

Jean-Philippe Setbon précise que le débat est ouvert à la fois sur le plan juridique, mais également sur le fond. Rappelle que les conditions de soumission de la demande d'avis, cinq jours avant l'envoi du dossier de séance, étaient complexes compte tenu des enjeux. Propose,

avec l'ensemble des représentants de l'Etat, de reporter le vote en attendant un complément d'étude. Précise qu'on ne peut ni condamner, ni autoriser cette pratique sans avoir le recul et les éléments scientifiques nécessaires.

Eric Vassor ajoute que la DIRMNAMO a également été saisie de manière tardive le 11 mai. Invite les professionnels, d'une manière générale, à déposer leurs demandes d'avis suffisamment en amont pour permettre une étude sereine des dossiers. Rappelle que la demande de pêche d'*himanthalia elongata* porte sur 1200 tonnes, dont une partie dans le Parc naturel marin d'Iroise. Fait remarquer qu'il manque des précisions sur l'impact de cette activité sur la fonctionnalité du milieu, ainsi que sur les autres activités de pêche. Demande la mise en place de protocoles d'études, entre des scientifiques choisis, les professionnels ainsi que les services de l'Etat, afin d'avoir une réelle vision de l'impact de cette activité sur l'ensemble du milieu. Rappelle que cette algue n'est pas très développée dans la région et que des précautions sont à prendre.

Emmanuel Kelberine précise que depuis 2014 ou 2016, des expérimentations à très petite échelle ont été menées. Exprime son regret lié à l'absence de suivi d'impact sur le milieu. Le but de ces expérimentations étant de vérifier l'intérêt économique d'une telle pêche, vis-à-vis des usines. Ajoute que le comité régional des pêches de Bretagne s'engage, dans la suite du programme d'expérimentation, à faire un réel suivi d'impact. En 2022, la demande concerne un maximum de trois bateaux, avec un plafond global et des limitations par bateau, à définir avec l'Ifremer et les équipes du Parc. Demande aux équipes du parc marin de préciser leurs attentes et le protocole à suivre. Remercie la proposition des services de l'Etat et confirme vouloir établir un protocole plus détaillé pour une nouvelle demande.

Yvon Troadec exprime son étonnement de ne pas pouvoir entreprendre une étude expérimentale dans le Parc. Considère que le point de vue adopté est dogmatique et non pragmatique. Exprime son inquiétude vis-à-vis des prochains dossiers qui pourront être proposés. Rappelle que la pêche envisagée commencerait après le 15 août et permettrait de valoriser une ressource se décrochant naturellement à partir de septembre avec les tempêtes et qui se retrouve perdue. Considère que cette demande est justement l'occasion de fournir une étude d'impact sur le milieu.

Maël de Calan répond que le Parc n'a effectivement pas vocation à être mis « sous cloche ». Rappelle ce que la loi sur les parcs indique, et la volonté des finistériens : l'activité humaine doit être compatible avec la préservation de l'environnement ; son impact doit être étudié pour souscrire à cet objectif. Ajoute que lorsqu'un avis est soumis, il est nécessaire d'évaluer l'intérêt pour les acteurs et de le mettre en balance avec le risque qu'il fait naître sur le milieu. Sur les 1200 tonnes faisant l'objet de l'expérimentation, 800 tonnes sont réalisées en dehors du Parc. L'intérêt économique de cette algue peut donc être démontré ailleurs que dans le périmètre du Parc qui est effectivement une zone d'expérimentation, mais avant tout une zone de protection. Les faibles connaissances d'une part et le degré de suivi, à ce stade, font naître une forme d'incertitude. Indique, à titre personnel, que le couple « intérêt/risque », ne lui semble pas équilibré et qu'il aurait voté contre l'avis conforme. Rappelle que le conseil de gestion est souverain sur la forme. L'équipe technique du Parc doit donner son avis, comme elle l'a fait en toute impartialité, mais le conseil de gestion est libre de passer outre cet avis. Ajoute, qu'en qualité de membre élu du conseil de gestion, il ne s'opposera pas nécessairement à une nouvelle demande d'expérimentation si le couple « intérêt/risque » est différent, ni même à une demande d'exploitation à l'échelle industrielle si une expérimentation réalisée ailleurs que dans le périmètre du Parc indique à la fois qu'il y a un intérêt important pour les pêcheurs et qu'il n'y a pas de perturbation du milieu, notamment s'il s'agit simplement d'anticiper de deux ou trois semaines la destruction d'un habitat qui est effectivement jeté à la côte au début des grandes marées et des tempêtes de l'automne.

Didier Delhalle indique qu'il perçoit bien l'aspect économique pour les pêcheurs mais rappelle que l'île de Molène a également besoin d'une activité économique. S'inquiète de la présence de bateaux à la côte à partir de mi-août jusqu'à fin septembre. Informe le conseil qu'il y a actuellement une douzaine de bateaux tous les matins à 5h devant l'île ainsi que des plaintes des résidents à cause du bruit des bateaux. S'inquiète pour l'activité touristique de l'île et donc son activité économique si des bateaux sont également présents durant le mois de septembre. Attire l'attention sur une ancienne demande d'expérimentation, concernant l'utilisation du peigne norvégien qui est toujours au stade d'expérimentation depuis une quinzaine d'années et pour lequel il n'y a ni résultat ni retour.

Yvon Troadec répond que l'utilisation du peigne norvégien n'est plus en phase expérimentale mais qu'il y a toujours un suivi puisque des tentatives sont faites pour l'améliorer. L'étude expérimentale est terminée et toutes les études ont été faites. Considère que les goémoniers sont une attraction et une tradition pour l'île de Molène, puisque de nombreux badauds viennent les voir travailler et qu'on ne peut d'ailleurs pas empêcher les pêcheurs de travailler, même à 5h du matin.

Didier Delhalle répond que l'intérêt économique est de préserver les restaurants, l'hôtellerie, la location de gîtes et les campings de l'île de Molène durant la période estivale.

Alain Madec se dit content que ce débat démocratique ait lieu au sein du Parc, même si le sujet déborde du cadre de celui-ci. L'enceinte du Parc permet de regrouper des professionnels, des scientifiques et des associations, ce qui ne se retrouve pas sur d'autres territoires. Se dit également satisfait du *mea culpa* exprimé par le comité des pêches par l'intermédiaire d'Emmanuel Kelberine pour les expérimentations menées durant plusieurs années. Considère qu'il faudrait commencer par des retours d'expérience, notamment concernant l'activité de l'année précédente pour le compte d'une seule société. Rappelle que si la demande est faite par les pêcheurs, ceux-ci sont liés aux transformateurs d'alginate, c'est-à-dire deux groupes industriels. Rappelle que les transformateurs d'algues de rive peuvent également être concernés. La lisière d'*himanthalia* peut protéger d'autres algues, notamment les algues rouges. Il faut voir s'il n'y a pas un impact à ce niveau-là. Exprime sa réserve sur la régression annoncée, considère que la ceinture d'*himanthalia* devient plutôt de plus en plus dense, peut-être en raison d'une sous-exploitation des algues rouges. Exprime son contentement vis-à-vis du report de la demande d'avis. Estime que 200 tonnes par usine étaient suffisantes pour l'expérimentation, afin d'étudier le processus de production, l'impact au niveau de transformation sur les sucres et surtout le bon fonctionnement des stations d'épuration et d'assainissement pour transformer ces sucres qui sont différents de ceux des autres laminaires. Incite à la prudence concernant les estimations de l'Ifremer et les quantités exploitées. Considère qu'il est rare de réaliser une expérimentation qui exploite 25 à 30 % de la biomasse. Il y a beaucoup plus à gagner au niveau de la biomasse en gérant mieux la *digitata* et l'*hyperborea* qu'en exploitant l'*himanthalia*. Il y a encore actuellement 20 à 30 % de tosseur dans la *digitata*, soit 10 000 ou 15 000 tonnes de tosseur complètement exploitables. C'est un enjeu fondamental qui est économiquement d'une autre grandeur que 1 000 tonnes d'*himanthalia*. Il faut effectivement faire cette expérimentation, mais avec des mesures très restrictives au niveau des bateaux. Les transformateurs d'algues de rive ont un avis négatif sur ce qui a été fait à Molène et du côté de Roscoff. L'ensemble de la profession des récoltants d'algues est concerné par ce sujet.

Aurélien Masson considère que le parc marin est là pour empêcher ce genre de pratiques et signale l'impact de l'activité de trois bateaux. Rappelle que l'*himanthalia* pousse sur la roche mère ainsi que sur des zones de galets. La pêche au scoubidou va faire remonter les galets sur les bateaux. Le trésor de Molène c'est l'estran. Cette pêche ne doit pas se faire de manière hydrolique mais manuellement. Elle peut donner du travail à 30 ou 40 pêcheurs à la main. Estime que si des goémoniers viennent pour pêcher l'*himanthalia*, il existe un risque que les populations montent des « barricades ».

Guy Rocher confirme les propos d'Aurélien Masson. Rappelle qu'un arrachage naturel par les tempêtes est différent de celui effectué par les goémoniers au scoubidou. Estime que celui-ci aura un impact sur le sol. Met en doute l'intérêt économique d'une telle pêche en indiquant que 400 tonnes ne sont pas suffisantes pour sauver un goémonier.

Yvon Troadec indique que pour certains bateaux, ce complément de revenus peut être très intéressant pour se maintenir en activité. Cela peut sembler effrayant mais il s'agit de quatre ou cinq petits bateaux qui vont compléter leur activité au mois de septembre sur une dizaine de marées. Il s'agira du crochet, et non du peigne norvégien. Les décisions doivent être prises au regard des études qui seront menées.

Emmanuel Kelberine indique bien entendre les réserves exprimées. Rappelle que la demande concerne bien une expérimentation afin de pouvoir disposer d'une étude d'impact, et non sur une exploitation. Le but est de regarder quelle diversification d'activité serait possible pour un petit nombre de goémoniers, quelques jours dans l'année, juste avant la saison du mauvais temps.

Fabien Boileau rappelle que l'équipe du Parc n'a jamais fait preuve de dogmatisme, dans quelque domaine que ce soit y compris économique. Après avoir reçu la demande d'avis conforme, il a fallu se poser la question de l'impact potentiel de cette activité sur un habitat, assez rare, par rapport au bénéfice économique. Les contacts avec les industriels n'ont pas permis de diminuer la quantité demandée. Les réponses qui ont été faites dans un délai très court et le dossier présenté n'ont pas semblé permettre à l'équipe du Parc de proposer un avis favorable.

Maël de Calan interroge le comité régional sur la possibilité de mettre en œuvre cette expérimentation exclusivement à l'extérieur du périmètre du Parc pour réaliser les études d'impact.

Hugues Vincent précise que les services de l'Etat seront attentifs à la cohérence des pratiques. A ce stade, le dossier n'est pas mûr et est insuffisant en termes d'éléments scientifiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre du Parc. Des éléments préalables manquent pour permettre d'apprécier pleinement le dossier.

Maël de Calan reprecise sa demande en rappelant que le Parc est une zone de protection renforcée et qu'il ne serait pas absurde qu'il y ait une différence de mesure entre l'intérieur et l'extérieur de ce périmètre.

Solenne Robard-Le Guennec répond que le Parc n'est pas une zone de protection renforcée mais qu'il a plutôt par le passé été cité comme une zone d'expérimentation, de laboratoire pour pouvoir transférer ensuite les résultats à l'extérieur de son périmètre, ce qui a été une source de succès pour de nombreux dossiers. Cite en exemple la gestion des algues, de la langouste ou du bar. Regrette de ne pas pouvoir mener cette expérimentation dans le Parc et que l'avis donné soit aussi tranché. Considère qu'une expérimentation dans le périmètre du Parc est souhaitable et se dit favorable à un report pour pouvoir avancer dans la réflexion technique et scientifique de manière rationnelle et apaisée.

Frédéric Jean indique que dire que l'avis proposé est non fondé est aller un peu vite en besogne et qu'il convient de creuser un peu plus en profondeur la question du fait de nombreuses incertitudes. La priorité est que ces expérimentations soient menées de manière extrêmement holistique. On ne peut pas dire que prélever les himanthales à partir du 15 août, puisqu'elles partent naturellement, n'a pas d'impact. En se détachant naturellement, elles participent à la laisse de mer, et celle-ci a un rôle d'interface entre le continent et la mer. Il y a également un impact sur l'économie de Molène, ainsi que sur la biodiversité des grèves marines qui bordent les

secteurs. C'est un habitat très rare. Il est reconnu que c'est un refuge pour les jeunes lieux jaunes et également pour les espèces intertidales. Il est reconnu également que c'est l'ombrage des himanthales qui permet la pousse des algues et que c'est une espèce qui depuis les années 1980 est remontée de 219 kilomètres vers le nord dans sa limite sud de répartition. C'est un habitat intéressant sur les fonctionnalités d'un écosystème comme celui du Parc. Il faut donc mener des expérimentations de manière très complètes et raisonnées. S'agissant d'un habitat extrêmement limité, il ne faut pas que la zone d'expérimentation soit à un endroit, et la zone de contrôle éloignée de celui-ci. Une telle étude serait une première scientifique sur ce type d'habitat. La richesse et la biodiversité de ce type d'habitat sont connues, mais moins sa fonctionnalité. Il a en revanche été établi que l'arrachage des bases pérennes provoque des problèmes de recolonisation. Au Portugal par exemple, cette algue a été surexploitée.

Alain Madec insiste sur l'aspect socio-économique. Ajoute qu'il faut tenir compte du calendrier expérimental. Une expérimentation mi-août correspond au moment où certains bateaux désarment la *digitata*, dont la saison s'achève de plus en plus tôt. Pour les petits goémoniers de 17 à 20 tonnes ne récoltant pas l'*hyberborea*, l'intérêt est de pouvoir récolter le maximum d'*himanthalia*. Se dit favorable à l'expérimentation par les petits bateaux et que ceux-ci en fassent un petit complément de fin de saison. Pour les plus gros bateaux, il s'agirait plutôt d'un revenu d'intersaison entre la *digitata* qui se terminera fin juillet et l'*hyberborea* qui commencera en août. Il faudra donc veiller au calendrier ainsi qu'aux quotas à mettre en place.

Aurélien Masson confirme les propos d'Alain Madec. Ajoute que si cette expérimentation donne un complément d'activité aux petits goémoniers, ceux-ci vont compter dessus pour la suite. Rappelle les effets de la pêche au scoubidou sur les fonds marins, en supposant que les agents du parc marin ont également pu constater ces dégâts sur les cailloux.

Michel Bertignac confirme les propos de Frédéric Jean. Exprime sa surprise vis-à-vis des quantités demandées dans le cadre d'une expérimentation. Propose une expérimentation à une échelle plus réduite dans un premier temps.

Erell Pelle rappelle l'impression de passage en force qu'a subi la population lors des expérimentations du peigne norvégien, ainsi que les dégâts provoqués. Insiste sur l'importance de poser un cadre très ferme pour éviter les dérives, protéger un milieu très fragile et préserver l'acceptation sociale du Parc.

Maël de Calan propose, suite à une réflexion commune avec le directeur délégué du Parc, une double expérimentation. La première, avec des volumes qui seraient cherchés dans des habitats moins fragiles que ceux du Parc. La seconde, avec une dimension plus scientifique sur la nature de l'habitat et sur de plus petits volumes, qui pourrait être réalisée dans les zones du Parc.

Emmanuel Kelberine rappelle que pour pouvoir mener une expérimentation, les candidats sont nécessaires. La participation des goémoniers est liée à l'intérêt qu'ils peuvent y trouver. Il faut donc trouver où situer le curseur entre intérêt économique et protection.

Maël de Calan réaffirme qu'aucun dossier ne sera abordé avec une vue dogmatique. C'est à la science et à la diversité des opinions de parler, y compris sur un sujet sensible comme celui-ci.

5. Point sur les échouages de mammifères marins

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Cécile Gicquel.

Maël de Calan s'interroge sur le nombre d'échouages de cétacés depuis vingt ans, et sur le lien avec l'augmentation des populations ou le renforcement du réseau des correspondants.

Cécile Gicquel confirme que le renforcement du nombre de correspondants ainsi que l'amélioration de la communication auprès du public a pu faire augmenter le nombre de signalements. La mortalité affichée dans la présentation est celle des animaux qui sont retrouvés. Il y a énormément de carcasses qui coulent et d'animaux qui ne sont jamais découverts. Cette part est compliquée à calculer. Localement, dans le Parc, le réseau est bien implanté. L'augmentation observée n'est pas liée à l'augmentation des populations de dauphins communs mais au déplacement de ces populations plus près de la côte et donc à une augmentation des interactions avec les activités de pêche.

Marie Capoulade souhaite savoir si les pêcheurs volontaires sont nombreux à baguer les cadavres avant de les relâcher, lors de captures accidentelles.

Claire Laspougeas répond que le projet Pechdauphir, porté par le comité des pêches, propose aux pêcheurs volontaires de le faire. Ajoute que tous ne le font pas, notamment pour des raisons de sécurité à bord.

Solenne Robard-Le Guennec précise que des difficultés ont été rencontrées par les pêcheurs volontaires. Une demande de modification des bagues a été transmise au réseau Pelagis, car elles n'étaient pas adaptées aux professionnels concernés. Celles-ci ont été conçues pour des navires hauturiers dans le golfe de Gascogne. En Iroise, la flottille est composée de plus petites unités où les pêcheurs sont seuls à bord, ce qui rend la manipulation plus risquée.

Demande des précisions sur les types de parasites qui sont source de mortalité chez les mammifères.

Cécile Gicquel répond qu'il y a potentiellement plusieurs types de parasites. Lorsque des mammifères sont retrouvés parasités, des prélèvements sont faits et partent en analyse. D'une manière globale, ce sont majoritairement les dauphins qui sont atteints, par des parasites qui ciblent les mammifères marins et ne sont pas transmissibles à l'homme. Tant les cétacés que les phoques peuvent être porteurs d'anisakis. Il s'agit d'infection parasitaire qui se développent très rapidement et mettent les animaux dans des états déplorables.

Pierre Colin souhaite savoir s'il y a un risque pour la santé publique. Considère que ce dossier pourrait être étudié car il est clair que le phoque est un intermédiaire pour l'anisakis.

Cécile Gicquel confirme que le phoque peut être un intermédiaire pour l'anisakis. Précise toutefois que les phoques présents dans le périmètre du Parc sont très peu parasités, par opposition aux delphinidés. Ajoute qu'il existe un risque de transmission à l'homme de maladies comme la brucellose dans le cas des interventions sur des animaux vivants, qu'il s'agisse de jeunes phoques échoués ou de delphinidés, en particulier avec leur souffle.

6. Avis sur les dossiers de demande de subvention

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

a. Musée Drummond Castel (Molène)

(document adressé avec le dossier de séance)

La présentation n'appelle pas de discussion en séance.

Maël de Calan soumet la proposition d'attribution de subvention au vote.

Vote :

Opposition : 0

Abstention : 0

La proposition d'attribution d'une subvention représentant 47 % du coût total du projet dans la limite de 17 766 € à la commune de Molène est adoptée.

b. Expo port Musée (Douarnenez)

(document adressé avec le dossier de séance)

La présentation est effectuée par Fabien Boileau.

Pierre Yesou estime que la note attribuée à la pérennité du projet est sévère. Bien que l'exposition photographique soit temporaire, la pérennité de l'iconographie est assurée, notamment par le projet de publication d'un ouvrage par l'éditeur Locus Solus.

Fabien Boileau confirme que le fond photographique est effectivement pérenne et précise que la publication de l'ouvrage ne fait pas partie du même projet. La subvention demandée ne concerne que l'organisation de l'exposition. Rappelle qu'il s'agit d'une volonté du conseil de gestion de limiter les financements de projets événementiels ou d'activités ponctuelles.

Paul Marec exprime son étonnement concernant l'estimation du coût du transport de l'exposition, qui s'élève à 2 284 €.

Maël de Calan remercie les membres du conseil de gestion pour leurs différentes interventions. Précise que dans ce genre de demandes de subventions, les budgets prévisionnels fournis par les associations ne sont pas toujours très précis dans la ventilation des coûts. Rappelle que la demande concerne un budget global, et qu'il est possible de voter contre ou de demander à baisser le niveau de la subvention.

Fabien Boileau rappelle que le conseil de gestion est amené à se prononcer sur un pourcentage qui sera attribué en fonction des dépenses réelles, qui devront être justifiées. Le montant calculé est le maximum qui sera donné, si les dépenses réelles sont inférieures, le montant diminuera lui aussi.

Paul Marec suggère de mentionner aux organisateurs que le budget de transport de l'exposition est trop élevé. Ajoute que ce projet ne prévoit aucune recette autre que des subventions et des aides. Des cartes postales et des livres seront imprimés, mais il ne sera pas prévu de les vendre.

Maël de Calan soumet la proposition d'attribution de subvention au vote.

Vote :

Opposition : 3

Abstention : 6

La proposition d'attribution d'une subvention représentant 36 % du coût total du projet dans la limite de 7 812 € à l'association des amis de Michel Thersiquel est adoptée.

c. Séchoir algues Molène (Molène)

(document adressé avec le dossier de séance)

La présentation est effectuée par Fabien Boileau.

Michel Bertignac demande des précisions sur l'installation technique du projet. L'utilisation d'un groupe électrogène fonctionnant au fioul le fait s'interroger sur la qualité de l'air qui sera utilisé pour sécher les algues. Rappelle que l'objectif est de produire celles-ci avec un label bio.

Didier Delhalle précise qu'il a été fait l'acquisition d'un échangeur qui récupérera l'air chaud chargé de particules de fioul. Cet air servira faire monter la température de l'air propre qui se trouvera au contact des algues.

Alain Madec attire l'attention sur le fait que le volume d'algues va augmenter avec le séchage, même si le poids va diminuer. Il s'agit d'un point à prendre en compte pour le transport.

Didier Delhalle précise que les algues séchées pourront attendre que la Penn Ar Bed ait des conteneurs disponibles pour les déplacer sur le continent, ce qui simplifiera la démarche.

Alain Madec souhaite connaître le nombre de pêcheurs récoltants concernés par le projet.

Didier Delhalle répond qu'il y a six licences sur Molène.

Aurélien Masson demande quelle quantité d'algues peut être séchée dans l'installation.

Alain Madec répond que cette taille de séchoir permet de contenir environ 500 kg d'algues.

Maël de Calan soumet la proposition d'attribution de subvention au vote.

Vote :

Opposition : 0

Abstention : 0

La proposition d'attribution d'une subvention représentant 53 % du coût total du projet dans la limite de 3 339,84 € à la commune de Molène est adoptée.

Maël de Calan propose d'ajouter à l'ordre du jour d'un prochain conseil de gestion l'actualisation de la grille de notation des demandes de subvention en introduisant une notion de frugalité. Il serait ainsi possible de faire modifier la note si l'estimation d'une dépense semble trop importante.

d. Fouilles archéologiques Beniguet (UBO)

(document adressé avec le dossier de séance)

Pierre Yesou fait remarquer que la notion de pérennité du projet ne permet pas d'avoir une bonne note. Suggère de réviser ce point car peu de fouilles archéologiques sont susceptibles d'être pérennes en dehors de sites comme Pompéi ou les pyramides d'Égypte.

Maël de Calan suggère que cette discussion se tienne lors du conseil de gestion durant lequel l'actualisation des règles d'attribution sera évoquée. Celles-ci ont été établies par le passé dans l'idée de privilégier des investissements, d'où cette ligne dans la grille de notation. Ajoute qu'une subvention de 20 000€ sur un projet de 50 000€ représente une somme assez conséquente. Considère que dans l'appréciation globale, il est possible de subventionner les bons projets à la bonne hauteur.

Maël de Calan soumet la proposition d'attribution de subvention au vote.

Vote :

Opposition : 0

Abstention : 0

La proposition d'attribution d'une subvention représentant 37,18 % du coût total du projet dans la limite de 19 231,52 € à l'Université de Bretagne Occidentale est adoptée.

7. Avis sur le projet de grand site de la pointe St Mathieu

(document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Isabelle Grytten.

André Talarmin se dit favorable à ce projet et rappelle qu'il y a eu de nombreux échanges. Considère que le dossier avance bien, se dit réjoui que les services de l'Etat l'accompagnent.

Maël de Calan ajoute qu'il s'agit d'une chance pour le département. Précise qu'il faut faire attention aux engagements pris. L'Etat peut se montrer très exigeant concernant le plan des travaux à réaliser. Il faut que le projet reste soutenable pour les collectivités.

Jean-Luc Milin rappelle que le territoire du Conquet est déjà assez classé entre la presqu'île de Kermorvan, le fond de la ria, les blancs sablons ainsi que les îles en face du territoire de la commune. La pointe Saint-Mathieu est déjà classée en zone naturelle sensible, le projet n'implique donc pas de changement important au niveau de l'urbanisme. Le but est d'agrandir un cône de visibilité, une zone verte. Estime que le conseil municipal aura plutôt un avis positif sur le projet. Le milieu agricole s'est exprimé la semaine précédente, mais l'approche était plutôt constructive. Dit ne pas être inquiet pour la suite et considère qu'il s'agit d'un beau projet.

Maël de Calan demande si un plan de gestion sera élaboré pour canaliser les flux.

André Talarmin répond qu'il est prévu de travailler avec les services de l'Etat et du département pour rétrécir les routes départementales. La priorité a été de restaurer le cénotaphe pour lequel il y a eu une cérémonie le weekend dernier mais aussi la chapelle et l'accueil touristique. Il s'agit d'un chantier qui démarre et qui doit se dérouler sur la durée du mandat. Pays de Brest communauté a prévu dans son plan de financement de mettre 100 000 € tous les ans pour

investir dans la pointe Saint-Mathieu, entre les parkings, les habitations, les murs, les talus à refaire. Le projet sera accompagné par l'Etat, le département et la région.

Marie Capoulade souhaite savoir s'il y a l'ambition de procéder au classement en zone de protection forte de ce site, dans le cadre de la stratégie aires protégées.

Isabelle Grytten précise que l'objectif est de terminer le projet. Le décret va être pris en 2024. Il faut regarder, se questionner sur l'intérêt d'avoir ce territoire en zone de protection forte. Un travail est en cours sur la stratégie des aires protégées. Il faudra donc que ce point soit étudié, mais il n'y a pas de positionnement aujourd'hui au niveau de l'Etat.

Didier Olivry ajoute que le conservatoire du littoral est concerné par quelques terrains et est très favorable à cette démarche. Il y a un schéma d'aménagement paysager puisqu'il y a des questions de stationnement, de circulation, de fréquentation à régler. Ces deux démarches sont concomitantes pour améliorer la qualité du site.

8. Points d'information rapide avant organisation d'un webinaire fin juin

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot. Précise que ces dossiers seront approfondis lors d'un webinaire qui aura lieu le 28 juin prochain.

a. Dossier de renouvellement de la réserve de Biosphère + Atlas (document adressé avec le dossier de séance)

La présentation n'appelle pas de discussion en séance.

b. Projet CETIROISE – acoustique passive sur les cétacés (document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Cécile Gicquel.

La présentation n'appelle pas de discussion en séance.

c. Bilan des actions « ports partenaires » (document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Nina Cudennec.

La présentation n'appelle pas de discussion en séance.

Maël de Calan remercie les équipes du Parc et rappelle que le webinaire se tiendra le mardi 28 juin.

9. Questions diverses

Jean-Luc Milin demande s'il est possible de trouver une méthode concernant les demandes de nettoyage des plages qui sont formulées auprès de la mairie, afin de permettre de quantifier ce qui est récolté. Précise que la mairie n'organise pas ces événements mais doit donner un accord

de principe.

Fabien Boileau rappelle qu'il faut éviter les nettoyages en période de nidification. Exprime sa satisfaction que les gens déposent dans les bacs à marée ce qu'ils récoltent sur la plage. Informe que ceux-ci seront bientôt retirés. Estime que le Parc n'a pas d'avis particulier à donner sur ce point, ou n'a pas à restreindre cette activité. Des ramassages protocolés sont déjà prévus sur certains sites qui permettent de savoir d'où viennent les déchets. Informe qu'un travail de sensibilisation est prévu auprès des maires sur le maintien de la laisse de mer. L'idée est d'aller aider les élus des communes littorales à faire passer le message que lorsqu'on nettoie la plage, on ne ramasse que les déchets. Rappelle que la laisse de mer a une fonctionnalité qu'il faut préserver.

Jean-Luc Milin précise que les algues ne sont enlevées que lorsqu'elles gênent vraiment et non de manière systématique.

François Guyvarch indique qu'un échouage de bateau avec de nombreux déchets a eu lieu récemment. Demande si dans ce contexte les équipes du Parc auraient pu venir apporter un soutien pour structurer l'enlèvement des déchets et mobiliser la Penn Ar Bed.

Fabien Boileau répond que dans le cadre d'une pollution ponctuelle, le Parc est mobilisable tant pour du conseil sur la manière de procéder que pour la mise en œuvre de marchés pour l'évacuation des épaves et des sociétés spécialisées.

Maël de Calan ajoute qu'il faut distinguer le rôle de conseil, qui est celui du Parc, et celui des mairies, des EPCI ou du conseil départemental qui doivent être fédérés les énergies et organiser les nettoyages.

Remercie les membres du conseil de gestion et réinvite à participer au baptême de plongée.

12h36 – Fin de séance